



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
20 juin 2024

**Nombre de conseillers
en exercice : 31**

Nombre de votants : 0
Pour : 0
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAU, Carole DE PERETTI, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Linda ROMERO, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Pascal GONET, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Jacques VENET, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Eric MIGLIACCIO donne procuration à Fanny MAZELLA, Véronique DI MAGGIO donne procuration à Pierre CHAZAL, Luc DE MARIA donne procuration à Armande PROSPERI, Frédéric CARTA donne procuration à Céline BOTTASSO, Marie-Anne BENJO donne procuration à Daniel ALSTERS, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

DEL_2024_114B : Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Information du Conseil municipal

Après avoir entendu le rapport de Robert PORCU, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, « *le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante [...], un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en 2023:

Réunion du 15 juin 2023 - Examen des rapports annuels 2022 des délégués de services publics - Rapport d'exploitation 2022 des services publics industriels et commerciaux (SPIC)– Avis sur le principe de délégation de service public

Les membres de la CCSPL ont été réunis afin de donner leur avis sur l'ordre du jour suivant :

- Les Rapports des délégués des services publics relatifs à la:
 - Concession d'exploitation de service public pour la gestion de la Chambre funéraire (Athanée)
 - Concession du Casino de Sanary-sur-Mer et ouvrages annexes
 - Concession d'exploitation pour la gestion de la base nautique
 - Concession d'exploitation de service public pour la gestion de la Restauration collective scolaire et municipale

- Concession d'exploitation de service public pour la gestion des activités péri et extrascolaires,
- Aménagement et exploitation d'un service public de bains de plage dans le cadre de sous-traités d'exploitation concernant la plage naturelle Dorée – 3 lots
- Concession de gestion déléguée par affermage avec ilots concessifs du centre de loisirs aquatiques de la Commune de Sanary sur Mer.
- Les rapports d'exploitation des services industriels et commerciaux : Ports – Théâtre – Parcs de stationnement, Caveaux
- Le rapport de principe de délégation de service public pour la gestion du service de fourrière municipale pour automobile
- Le compte rendu de la séance de la Commission du 20/09/2022

Réunion du 26 septembre 2023 – Avis sur le principe de délégation de service public

Les membres de la CCSPL ont été réunis afin de donner leur avis sur l'ordre du jour suivant :

- Les rapports de principe de délégation de service public relatif à :
 - L'exploitation du service public relatif à la gestion de la Chambre funéraire (Athanée) ;
 - L'aménagement et l'exploitation de la plage dans le cadre d'une convention d'exploitation – Concession de la Plage Naturelle ;
 - La gestion des activités péri et extrascolaires de Sanary sur mer ;
 - La gestion de la restauration scolaire et municipale;
- Le compte rendu de la séance du 15 juin 2023.

Réunion du 5 décembre 2023 – Avis sur le principe de délégation de service public - Examen de rapport annuel 2022

Les membres de la CCSPL ont été réunis afin de donner leur avis sur l'ordre du jour suivant :

- le rapport de principe de délégation de service public relatif à la gestion d'un équipement à vocation équestre et de loisirs ;
- le Rapport 2021-2022 de la Concession de travaux pour la réalisation d'une opération mixte sur l'Ilot Gallieni
- Le compte rendu de la séance de la Commission du 26/09/2023
- L'abandon du principe de concession de service public pour l'exploitation du bassin de plongée et des postes à quai attenants.

Cette délibération n'est pas soumise au vote.

La délibération ne donne pas lieu à un vote.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.